

Paris, le 3 mai 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Révision constitutionnelle : les propositions de l'ADF

Le Premier ministre, Edouard Philippe, a présenté le 4 avril 2018 les idées principales du projet de révision constitutionnelle. Avant le dépôt du texte définitif en Conseil des Ministres et le débat parlementaire, l'ADF lui a adressé le 22 mars dernier une lettre lui faisant part de ses réflexions sur la réforme institutionnelle.

- L'ADF considère qu'il n'y a pas de **République forte** sans collectivités territoriales puissantes bénéficiant d'une autonomie financière et fiscale.
- Conformément à l'**esprit des fondateurs** de la Vème République, l'ADF promeut une décentralisation garante de modernité, de paix sociale et de bonne tenue des finances publiques.
- L'ADF suggère que la révision clarifie un paysage territorial morcelé et s'inspire des idées de **liberté et de responsabilité** des bâtisseurs de la décentralisation de 1982 et des auteurs de la révision de 2003.
- L'ADF demande qu'une loi des finances locales soit débattue chaque année au Parlement afin de donner **aux élus une visibilité financière** sur leur capacité à agir et qu'il soit mis fin à la baisse drastique de leurs ressources.
- L'ADF propose de prendre en compte dans la loi de finances les objectifs d'équilibre de recettes et de dépenses prévus par les traités de l'Union Européenne.
- L'ADF exige que l'Etat respecte ses engagements financiers afin de préserver la **capacité d'investissement** des collectivités territoriales.
- L'ADF est favorable à un **exercice différencié des compétences**, sur une base conventionnelle entre collectivités de même catégorie afin de donner davantage de souplesse et d'efficacité à l'action publique.

- L'ADF souhaite que le **droit à l'expérimentation soit pérennisé**, sans qu'il soit généralisé de façon systématique et que son contenu soit limitativement énoncé : le social, l'économie ou l'aménagement du territoire...
- L'ADF propose que les modalités de fusions en permettant aux Départements candidats d'exprimer leur accord soient assouplies, tout en préservant leurs dotations financières.
- L'ADF est défavorable, quel que soit le mandat, à une limitation dans le temps à trois mandats identiques successifs afin de renforcer le lien élus-citoyens et la participation à la vie publique.
- S'agissant du nombre de parlementaires, l'ADF défend une représentation équilibrée et proportionnée de la ruralité sur la base de circonscriptions à l'échelle départementale.
- L'ADF demande que pour dynamiser notre Démocratie, les conditions d'exercice du mandat des élus locaux soient améliorées.

A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 104 collectivités adhérentes, dont 101 Départements.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.